

2022 DDCT 103 Actualisation de la Charte du Budget Participatif

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vue la charte des arrondissements adoptée lors du Conseil de Paris de novembre 2010 ;

Vue la charte parisienne de la participation citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris de décembre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Parisienne du Débat Public en date du 10 octobre 2018 ;

Vu la délibération citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris d'octobre 2019 ;

Vue la charte du Budget participatif adoptée à l'unanimité lors du Conseil de Paris de février 2022 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation l'adoption de la nouvelle charte du Budget participatif ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du

Considérant que le Budget participatif est un dispositif évolutif construit en concertation avec les élus d'arrondissement, les agents de la Ville de Paris et les Parisiens eux-mêmes ;

Sur le rapport présenté par Madame Anouch Toranian, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

La charte du budget participatif de la Ville de Paris, annexée à la présente délibération, est adoptée.